

## Avis publics



### ORDONNANCES NUMÉROS 2024-26-001 à 2024-26-003

**AVIS** est par les présentes donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement a édicté, à sa séance du 5 février 2024, les ordonnances suivantes :

**ORDONNANCE NUMÉRO 2024-26-001**, permettant exceptionnellement le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe, en vertu du *Règlement sur le bruit* (RCA-180, articles 7 (2°) et 39);

**ORDONNANCE NUMÉRO 2024-26-002**, permettant exceptionnellement de vendre des articles promotionnels reliés aux événements, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques exclusivement selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3 et 8);

**ORDONNANCE NUMÉRO 2024-26-003**, permettant l'installation des panneaux « Arrêt » à l'intersection de la rue Bélanger et la rue Chabot, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3).

Lesdites ordonnances sont annexées au présent avis.

Fait à Montréal, ce 7 février 2024.

---

Arnaud Saint-Laurent, OMA  
Secrétaire d'arrondissement

#### **Certificat de publication**

Je, soussigné, Arnaud Saint-Laurent, secrétaire d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus à la date et de la façon suivante, conformément au *Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-142).

Publication sur le site internet de l'arrondissement en date du 7 février 2024.

Fait à Montréal, ce 7 février 2024.

---

Secrétaire d'arrondissement  
Ville de Montréal - Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

2024-26-001	<b>ORDONNANCE RELATIVE À LA PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS DANS L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-PETITE-PATRIE EN 2024</b>
-------------	--

**RÈGLEMENT SUR LE BRUIT  
(RCA-180, articles 7(2<sup>o</sup>) et 39)**

À la séance du 5 février 2024, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, décrète :

1. À l'occasion des activités énumérées dans la programmation d'événements dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en 2024, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur est exceptionnellement permis sur les sites identifiés dans l'annexe A.

L'utilisation des mégaphones est cependant prohibée sauf à des fins de sécurité.

2. Le niveau de pression acoustique maximal autorisé est de 80 dBA mesuré à 35 m des appareils sonores installés sur ces sites.
3. Les autorisations visées à l'article 1 sont valables selon les sites, les dates et les heures des événements indiqués dans l'annexe A.

---

Arnaud Saint-Laurent  
Secrétaire d'arrondissement

2024-26-002	<b>ORDONNANCE RELATIVE À LA PROGRAMMATION D'ÉVÈNEMENTS DANS L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE EN 2024</b>
-------------	---

**RÈGLEMENT CONCERNANT LA PAIX ET L'ORDRE SUR LE DOMAINE PUBLIC  
(R.R.V.M., chapitre P-1, ARTICLES 3 et 8)**

À la séance du 5 février 2024, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie décrète :

1. À l'occasion des activités énumérées dans la programmation d'événements dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en 2024, selon les modalités prévues dans l'annexe A, il est exceptionnellement permis de vendre des articles promotionnels reliés aux événements, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques, exclusivement sur le site identifié à cet effet.
2. Les autorisations visées à l'article 1 sont valables aux dates et aux heures indiquées à l'annexe A.
3. L'article 1 ne doit pas être interprété comme autorisant un usage ou une chose incompatible avec la Loi sur les produits alimentaires (L.R.Q., c. P-29) ou tout règlement adopté en vertu de celle-ci.

---

Arnaud Saint-Laurent  
Secrétaire d'arrondissement

# ANNEXE A : Demande de dérogations aux règlements municipaux

**Pour les événements tenus à partir du 5 février 2024 - No de sommaire : 1247178001**

A.S. Amplification sonore (\*1)

V.P.A. Vente de produits alimentaires (\*2)

V.P.P. Vente de produits promotionnels (\*2)

C.V.A. Consommation et vente d'alcool (\*2)

F.R. Fermeture de rue (s) (\*3)

V.H. Véhicule hippomobile (\*4)

R.C. Ralentissement de la circulation (\*3)

URB. Urbanisme/affichage/bannières au-dessus de la rue (\*5)

MAR. Marquage au sol/propreté/mobilier urbain

Références aux règlements municipaux concernés

\*1 Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., (RCA-180), articles 7(2°) et 39;

\*2 Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;

\*3 Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3;

\*4 Règlement sur les véhicules hippomobiles, R.R.V.M., chapitre V-1, article 22;

\*5 Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie, 01-279, article 521, par. 5;

\*6 Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M. c. P-12.2, article 7.

Détails de l'événement	Foule attendue	Date(s) et heures occupation du domaine public	Parc, espace vert ou place publique	Rue (s) et trottoir (s)	A.S. *1	V.P.A. *2	V. P.P. *2	C.V. A. *2	F.R. *3	V.H. *4	R.C. *3	URB. *5	MAR. *6	Commentaires
<b>Événement :</b> Exposition de violettes africaines et gesnériacées <b>Contenu :</b> exposition de plantes d'intérieur <b>Promoteur :</b> société de Saintpaulia de Montréal <b>Adresse :</b> 4101, rue Sherbrooke Est, Montréal, Qc, H1X 2B2 <b>Représenté par :</b> Crystal Martin Thériault	200	<b>Montage :</b> 19 avril 2024 (8 h à 23 h) <b>Événement :</b> 20 avril 2024 (13 h à 17 h) et 21 avril 2024 (10 h à 16 h) <b>Démontage :</b> 21 avril 2024 (16 h à 20 h)	Parc Maisonneuve		Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
<b>Événement :</b> Marche Rouge, Blanc et vous <b>Contenu :</b> marche et pique-nique. Sensibilisation à l'hémophilie et levée de fond <b>Promoteur :</b> Société canadienne de l'hémophilie - section Québec <b>Adresse :</b> 3000-118, rue Omer Lavallée, Montréal, Qc, H1Y 3R8 <b>Représenté par :</b> Aline Ostrowski	200	<b>Montage :</b> 27 avril 2024 (8 h 30 à 10 h) <b>Événement :</b> 27 avril 2024 (10 h à 13 h) <b>Démontage :</b> 27 avril 2024 (13 h à 14 h 30)	Parc Maisonneuve		Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
<b>Événement :</b> Célébrations Fillactive <b>Contenu :</b> course et activités sportives pour les filles du secondaire <b>Promoteur :</b> Fillactive <b>Adresse :</b> 141-4, rue St-Charles, Ste-Thérèse, Qc, J7E 2A9 <b>Représenté par :</b> Marie-Catherine Sénéchal	4 000	<b>Montage :</b> 6 ou 7 mai 2024 (8 h à 20 h) <b>Événement :</b> 7 ou 8 mai 2024 (8 h à 14 h) <b>Démontage :</b> 7 ou 8 mai 2024 (14 h à 20 h)	Parc Maisonneuve		Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
<b>Événement :</b> Festival Action Santé <b>Contenu :</b> festival (commerçants, groupes communautaires, hopital), activités sportives et courses <b>Promoteur :</b> Fondation de l'hopital Jean-Talon, local A 104 <b>Adresse :</b> 1385, rue Jean-Talon Est, Montréal, Qc, H2S 1S6 <b>Représenté par :</b> Claude Grégoire	250	<b>Montage :</b> 11 mai 2024 (5 h à 7 h 30) <b>Événement :</b> 11 mai 2024 (8 h à 15 h) <b>Démontage :</b> 11 mai 2024 (16 h à 17 h)	Parc Père-Marquette		Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
<b>Événement :</b> Défi entreprises Montréal <b>Contenu :</b> courses 5km et 10 km, yoga et zumba <b>Promoteur :</b> Défi entreprises <b>Adresse :</b> 3075-109, boul. Hamel, Québec, Qc, G1P 4C6 <b>Représenté par :</b> Mathieu Boucher	5 000	<b>Montage :</b> 17 mai 2024 (7 h à 17 h) <b>Événement :</b> 18 mai 2024 (6 h à 12 h) <b>Démontage :</b> 18 mai 2024 (12 h à 15 h)	Parc Maisonneuve		Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
<b>Événement :</b> La course du collège Jean-Eudes <b>Contenu :</b> course <b>Promoteur :</b> Collège Jean-Eudes <b>Adresse :</b> 3535, boul. Rosemont, Montréal, Qc, H1X 1K7 <b>Représenté par :</b> Alexandre Nantel	1 500	<b>Montage :</b> 22 mai 2024 (11 h 30 à 13 h) <b>Événement :</b> 22 mai 2024 (13 h 30 à 16 h 30) <b>Démontage :</b> 22 mai 2024 (16 h 30 à 17 h 30)	Parc Maisonneuve		Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.
<b>Événement :</b> La course des paroles dans le vent <b>Contenu :</b> course <b>Promoteur :</b> Théâtre Aphasique <b>Adresse :</b> 225, rue Sherbrooke Est, Montréal, Qc, H2X 1C9 <b>Représenté par :</b> Isabelle Côté	300	<b>Montage :</b> 25 mai 2024 (6 h 30 à 8 h 30) <b>Événement :</b> 25 mai 2024 (8 h 30 à 12 h) <b>Démontage :</b> 25 mai 2024 (12 h à 13 h 30)	Parc Maisonneuve		Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur.

## ANNEXE A : Demande de dérogations aux règlements municipaux

**Pour les événements tenus à partir du 5 février 2024 - No de sommaire : 1247178001**

A.S. Amplification sonore (\*1)

V.P.A Vente de produits alimentaires (\*2)

V.P.P. Vente de produits promotionnels (\*2)

C.V.A. Consommation et vente d'alcool (\*2)

F.R. Fermeture de rue (s) (\*3)

V.H. Véhicule hippomobile (\*4)

R.C. Ralentissement de la circulation (\*3)

URB. Urbanisme/affichage/bannières au-dessus de la rue (\*5)

MAR. Marquage au sol/propreté/mobilier urbain

Références aux règlements municipaux concernés

\*1 Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., (RCA-180), articles 7(2°) et 39;

\*2 Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;

\*3 Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3;

\*4 Règlement sur les véhicules hippomobiles, R.R.V.M., chapitre V-1, article 22;

\*5 Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie, 01-279, article 521, par. 5;

\*6 Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M. c. P-12.2, article 7.

	Détails de l'événement	Foule attendue	Date(s) et heures occupation du domaine public	Parc, espace vert ou place publique	Rue (s) et trottoir (s)	A.S. *1	V.P.A. *2	V. P.P. *2	C.V. A. *2	F.R. *3	V.H. *4	R.C. *3	URB. *5	MAR. *6	Commentaires

2024-26-003	<b>ORDONNANCE VISANT À INSTALLER DES PANNEAUX « ARRÊT » À L'INTERSECTION DE LA RUE BÉLANGER ET LA RUE CHABOT</b>
-------------	--

**RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
(R.R.V.M., c. C-4.1, article 3)**

À la séance du 5 février 2024, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie décrète :

1. L'installation d'arrêts toutes directions à l'intersection de la rue Bélanger et la rue Chabot.

---

---

Arnaud Saint-Laurent  
Secrétaire d'arrondissement